

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni - dans le contexte de l'épidémie de COVID 19 - pour permettre les mesures de prévention sanitaire - à la salle des fêtes (située 875 - Route du Chef-Lieu), sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 19
votants : 20

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ABBÉ-DECARROUX** David, **ALIX** Isabelle, **BERTHET** Guersande, **BOUVET** Pascal, **CHENEVAL** Alexia, **CHENEVAL** Paul, **DEVILLE** Alexandra, **DUBOIS** Gaëlle, **FOREL** Bruno, **FRIOLL ABDALLAH** Catherine, **GUIARD** Jacqueline, **LAHOUAOUI** Abdellah, **MANSAY** Laurent, **MARQUET** Marion, **OURDOUILLIÉ** Christophe, **PERRET** Erika, **REIGNEAU** Christophe, **SALOU** Muriel, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Messieurs **BOURGEOIS** Lilian qui donne procuration à Madame **CHENEVAL** Alexia, **CACHELEUX** Franck, **HAASE** Guillaume qui donne procuration à Madame **BALFROID** Stéphanie.

ABSENTE : Madame **BALFROID** Stéphanie.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

[1° - Approbation procès-verbal](#)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré - par 20 voix - approuve le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020.

2° - Compte-rendu de Monsieur Le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération du Conseil Municipal N° 01-06-2020 en date du 11 juin 2020 décidant l'application des articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties :

N° 08-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle B 1637 - Mijouët - de 711 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 09-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle C 2668 - Chez Radelet - de 724 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 10-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle C 548 - Les Champs des Pierres - de 361 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 11-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles E 876 - 873 - Moulin Cheneval - de 3 683 m² et le tiers indivis des parcelles D 678 - Les Combes - E 175 - 180 - 850 - 851 - 855 - 856 - 1162 - Moulin Cheneval - 1170 - Moulin Montfort - 866 - Lechere - pour une superficie totale de 1582 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 12-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle C 2684 - Mijouët - de 1779 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 13-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle E 2239 de 1071 m² et les parcelles E 2246 - 2252 (1/7èmes en indivis) pour 725 m² - Les Bonsets - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 14-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles C 2086 - 2030 - Pont de Fillinges - de 3108 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 15-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles A 31 - 32 - 34 - 865 - Le Peret Sud - de 5102 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 16-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles E 1667d - 525a - 1657c - Marais des Bègues - de 1155 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 17-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles E 2536 - 2541 - Sur les Rochers - de 1005 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 18-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles B 79 - de 1779 m² et 30 m² à prendre dans la parcelle B 884 - Chez Mermier - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 19-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle D 782 - Rebauty Est - de 1523 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 20-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle E 2963 - Jonzier - de 1090 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 21-2020 - Attribution d'un accord-cadre de fournitures et services - Marché N° 74 128 20 001 - Location et maintenance de quatre photocopieurs - attribué à la S.A.S. RICOH France - Parc tertiaire SILIC - 7/9 avenue Robert Schuman - BP 70102 - 94513 RUNGIS CEDEX, pour une durée de quatre ans. Le coût de la location pour l'ensemble des photocopieurs sur 4 ans est de 10 648.32 € HT et pour la maintenance le coût à la page noir & blanc est de 0.0031 € HT et le coût à la page couleur est de 0.02581 € HT.

N° 22-2020 - Contrat d'étude et de conseil en assurances - risques statutaires du personnel - Le contrat d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance au 31 décembre 2020 et afin de définir au mieux la procédure à adopter suivant l'évolution du personnel, une mission d'audit et de conseil a été attribuée à la société PROTECTAS - BP 28 - 35390 GRAND FOUGERAY, pour un montant de 1 500 € HT.

N° 23-2020 - Avenant N° 3 - lot n°11 - Electricité - Aménagement d'une médiathèque (MaPA N° 7412817023) - Entreprise S.T.E.I. - Une modification doit être apportée pour permettre le pilotage des vérins électriques de désenfumage - Le montant des travaux en sus s'élève à 3086.50 € HT. Le pourcentage introduit par cet avenant est de 3% et porte le montant du marché à 106 053.10 € HT.

N° 24-2020 - Acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine et des services techniques à la société AS-TECH Solutions, pour un montant de 20 557.68 € TTC pour une durée de 4 ans.

N° 25-2020 - Marché n° 2018-006 relatif à l'aménagement RD907/RD20 - Lot n° 3 Aménagements paysagers – Avenant n° 2 secteur du Pont de Fillinges – Entreprise ROGUET PAYSAGE S.A.S. située à BONNE (74380) - Mise à jour des quantités liées à l'entretien des végétaux (gazons, arbustes et arbres) suite aux modifications apportées par l'avenant n° 1 - L'incidence financière de cet avenant est de 2 494.00 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par cet avenant par rapport au marché initial est de 3.49 %. En conséquence, le montant du marché est ainsi porté à la somme de 94 420.20 € HT.

N° 26 - 2020 - Marché n° 2019-002 relatif à la construction d'une halle commerciale - Lot n° 2 Charpente bois-Couverture-Zinguerie - Avenant n° 3 - Fourniture et la pose d'éléments nouveaux et suppression de matériaux - L'incidence financière de cet avenant est de - 4 286.44 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par cet avenant par rapport au marché initial est de - 1.43 %. Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 294 909.42 € HT.

N° 27 - 2020 - Marché n° 2019-001 relatif à : la construction d'une halle commerciale - Lot n° 1 Terrassements-Gros Œuvre-VRD - Avenant n° 2 - Entreprise CHIOSO située 1210 Rte du chef-lieu - 74250 Fillinges - Fourniture de nouveaux éléments et la suppression d'une partie des réseaux initialement prévus. L'incidence financière de cet avenant est de - 12 968.82 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par cet avenant par rapport au marché initial est de -3.79 %. Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 331 221.86 € HT.

N° 28-2020 - Convention d'occupation précaire d'un logement - un bail précaire et révocable d'un mois à compter du 25 août 2020 (logement attribué dans l'urgence) a été conclu pour l'appartement 107 de la Résidence de la Sapinière moyennant la somme de 420 euros au titre du loyer et de 15 euros au titre des charges.

N° 29-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles F 1335 - 1338 - Chef-Lieu - de 308 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 30-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle B 1474 - Mijouët - de 1346 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 31-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle E 2380 - Les Bègues - de 1086 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 32 - 2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - pour un appartement duplex de 68,67 m² - avec un garage et un parking - sis « Sous les Rochers » sur les parcelles bâties E 1651 - 1653 - 1848 - 1850 - 2723 - 2725 ² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 33 - 2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles E 1612 - 1613 - La Coullaz - de 2 192 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 34 - 2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles F 557 - 1417 partie - chemin des Pendants - de 654 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption

N° 35 - 2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle C 2103 - route de Bellegarde - de 1 296 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 36-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle C 2453p2 - Vers la Gare - de 9 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 37-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles C 2682 - 2683 - Mijouët - de 2 410 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 38-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle E 2940 - Arpigny - de 660 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 39-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle B 919 - Mijouët - de 1000 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 40-2020 - Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles F 392 - 393 - 688 (indivis) - La Lierre - de 1345 m² - la commune de Fillinges ne désire pas faire usage de son droit de préemption.

N° 41-2020 - Règlement des frais d'honoraires pour trois recours contre le PLU à la SCP AABM - 47, avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE, pour les sommes respectives de 840.00 € TTC, 480.00€ TTC et 480.00€ TTC.

N° 42-2020 - Mission n° 2018-003 relative à la MO pour l'aménagement d'un cheminement mode doux sur la RD907 « Rebeauty Est » - proposition de modification N° 1 - informant de la nouvelle dénomination du Maître d'œuvre ATGT Ingénierie et fixant le forfait définitif de rémunération de la mission à 9 823.05€ HT.

N° 43-2020 - Marché n° 2019-006 relatif à l'aménagement d'une médiathèque - lot n°08 « Doublages - Cloisons - Faux plafonds - Peintures » - entreprise JFB Peinture - Avenant n°1 : travaux complémentaires de peintures intérieur et extérieur, selon devis n°F20008 pour la somme de 3 268.00 € HT. Le pourcentage d'écart introduit par cet avenant par rapport au marché initial est de 2.62%. En conséquence, le montant du marché est porté à la somme de 128 174.76 € HT.

3° - Dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes d'urbanisme qu'il a délivrées depuis le 15 juillet 2020, à savoir :

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle R + 1 avec garage accolé - accordé
- un permis de construire pour la construction de deux maisons individuelles accolées - accordé
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle en R + 1 avec garage sur cave accolé - sans suite
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - sans suite
- un permis de construire pour la construction d'un show-room (hall d'exposition) sous forme de cube et vérandas - sursis à statuer
- un permis de construire pour la construction d'une villa individuelle - accordé
- un permis de construire pour la construction d'un abri-voiture et garage sur un seul niveau - accordé
- un permis de construire pour la construction d'un bâtiment de 32 logements - refusé
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle et d'une annexe accolée (garage) - accordé
- un permis modificatif pour modifications des façades : pannes faîtières et intermédiaires apparentes - portes d'entrées - escaliers entre garages et portes d'entrées - aménagement de talus sur le lot 4 - aménagement d'enrochement sur les lots 1 - 2 - 3 - remblaiement des terrains des lots 5 à 10 - absence de plantation des 4 arbres initialement prévus – accordé
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle R + 1 avec garage accolé - refusé
- un permis d'aménager pour un lotissement de 1 lot - accordé
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - accordé
- un permis modificatif pour remplacer le puits perdu initialement prévu par une cuve de rétention de 3 m³- accordé
- un permis de construire pour la construction d'un bâtiment apicole avec logement de fonction - accordé
- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle comprenant un logement - accordé
- un permis de construire pour construction d'un bâtiment comprenant 40 logements collectifs - refusé
- un permis de construire pour une maison individuelle en ossature bois - accordé
- un transfert de permis de construire
- vingt-sept certificats d'urbanisme
- sept déclarations préalables avec avis favorable
- une DAACT pour non constatation conformité des travaux d'une déclaration préalable pour un abri-jardin et d'une piscine

4° - Désignation des délégués au Natura 2000 des Voirons

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 20 voix - considérant qu'il convient de désigner deux délégués au Natura 2000 des Voirons - décide au titre de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret - considérant que Madame ALIX Isabelle - Maire-adjointe et Monsieur ABBE-DECARROUX David -

conseiller municipal - sont intéressés - par un vote à main levée - par 20 voix - désigne Madame ALIX Isabelle - Maire-adjointe - comme représentante titulaire au Natura 2000 des Voirons et Monsieur ABBE-DECARROUX David - conseiller municipal - comme suppléant.

5° - Désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 20 voix - considérant qu'il convient de désigner un à trois membres du conseil municipal par commission - décide au titre de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret - décide - par un vote à main levée - que les membres des commissions sont les suivants :

Commission Culture et Patrimoine

- Jacqueline GUIARD
- Christophe OURDOUILLIE
- Catherine FRIOLL ABDALLAH

Commission SPIC Déchets, Eau et Assainissement

- Isabelle ALIX
- Gaëlle DUBOIS
- Abdellah LAHOUAOUI

Commission Développement économique (ZAE, promotion du tourisme, etc.)

- Abdellah LAHOUAOUI
- Paul CHENEVAL
- Guillaume HAASE

Commission Petite Enfance (cette commission sera en charge de la commission d'attribution des places en crèches)

- Pascal BOUVET
- Marion MARQUET
- Muriel SALOU

Commission Environnement, ENS et Agriculture

- Isabelle ALIX
- Erika PERRET
- Guillaume HAASE

Commission Affaires Sociales, Jeunesse et Séniors

- Alexandra DEVILLE
- Muriel SALOU
- Jacqueline GUIARD

6° - Désignation d'un(e) référent(e) sécurité routière

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 20 voix - considérant qu'il convient de désigner un(e) référent(e) sécurité routière - décide au titre de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret - considérant que Monsieur FOREL Bruno - Maire - se propose - par un vote à main levée - par 20 voix - désigne Monsieur FOREL Bruno -Maire - comme référent sécurité routière.

7° - Rapport d'activité 2019 - Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 20 voix - prend connaissance du rapport d'activités 2019 Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) - prend note que ce rapport est à la disposition du public.

8° - Virements de crédits budget principal 2020 - section d'investissement

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - par 20 voix - approuve ces virements de crédits en section d'investissement décrits ci-dessous au budget communal 2020,

SECTION D'INVESTISSEMENT	
COMPTE 2051-20 : Concessions et droits similaires	+ 6 700.00 €
COMPTE 2182-21 : Matériel de transport	+ 44 300.00 €
COMPTE 020 : Dépenses imprévues d'investissement	- 51 000.00 €

- charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

9° - Retrait de la délibération N° 10 bis - 07 - 2020 du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 20 voix - compte-tenu de la lettre de Monsieur le Préfet indiquant que la délibération N° 10bis - 07 - 2020 « Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale » est entachée d'illégalité en ce sens qu'il a été procédé à cette élection par un vote à main levée alors qu'une disposition réglementaire prévoyait expressément le scrutin secret - décide de procéder au retrait de la délibération N° 10bis - 07 - 2020 « Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale » - charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier.

10° - Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

La liste unique de candidats suivante est présentée par les conseillers municipaux :

Madame CHENEVAL Alexia
Madame BALFROID Stéphanie
Madame DEVILLE Alexandra
Madame DUBOIS Gaëlle
Madame GUIARD Jacqueline
Monsieur MANSAY Laurent

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 20
Nombre de suffrages exprimés : 20
Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 3,3
Nombre de voix obtenu : 20

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Madame CHENEVAL Alexia
Madame BALFROID Stéphanie
Madame DEVILLE Alexandra
Madame DUBOIS Gaëlle
Madame GUIARD Jacqueline
Monsieur MANSAY Laurent

[11° - Information sur les avancements des commissions municipales](#)

Commission Municipale Voirie et Aménagements

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - dit que cette commission s'est réunie le 11 août 2020.

En ce qui concerne :

→ le giratoire d'Arpigny, il existe deux variantes qui seront présentées au prochain conseil municipal.

Le maire dit que le Conseil Municipal devra faire un choix et qu'une réunion publique sera organisée.

→ les voies vertes, celle qui va de Bonne à Boisinges est à l'étude.

Monsieur le Maire dit que le projet des Meulières à Mijouët est reparti avec un objectif de livraison pour le 31 mars 2021, de notre côté il faut donc amorcer la suite de la voirie et lancer la procédure.

Commission Municipale Communication et Evènements

Monsieur BOUVET Pascal - maire-adjoint - dit que la Foire, dont l'organisation était un peu compliquée en raison du coronavirus, s'est bien déroulée. Une réunion de débriefing avec les associations sera organisée fin septembre.

La course de l'automne aura lieu samedi 19 septembre, de 9 h 00 à 12 H 00, il serait bien d'avoir 5 personnes supplémentaires pour l'organisation.

Un travail est en cours avec la Commission Enfance et Jeunesse pour communiquer sur leurs projets.

On réfléchit au Fil de l'Art en collaboration avec la commission culture.

Un travail est également en cours sur la communication de la commune.

Octobre Rose se déroulera le 3 octobre.

Commission Municipale Développement Durable, Forêt et Agriculture

Madame ALIX Isabelle - maire-adjointe - dit que la commission avance sur le projet d'informatisation pour le Conseil Municipal. La commission travaille sur ce projet avec le Maire, Paul CHENEVAL - premier adjoint et Abdellah LAHOUAOUI - conseiller municipal.

Un tableau en lien entre autre avec les thématiques de la campagne a été présenté à la commission :

- il est envisagé des journées nettoyage au printemps et en septembre
- une étude de la gestion des déchets, en regardant un projet sur le territoire.
- un répertoire des chemins avec un programme pour l'entretien va être établi
- le projet Règlement Local de Publicité sera travaillé sur la fin de l'année
- les espaces verts de la halle.

Commission Municipale Bâtiments, Energie et Réseaux

Monsieur CHENEVAL Paul - premier adjoint - dit qu'une visite des bâtiments communaux est prévue le 10 octobre avec les membres du Conseil Municipal intéressés pour avoir une idée de l'état du patrimoine et établir une liste des priorités, pour savoir par quoi commencer.

Les travaux de la médiathèque se terminent, on voit pour l'accès internet, il évoque la possibilité d'avoir la fibre avec le SYANE mais on a peu d'information ou la 4G.

Monsieur LAHOUAOUI Abdellah - conseiller municipal - dit que par rapport à son plan de déploiement, le SYANE ne tient pas ses engagements et que la 4G est une solution alternative.

Commission Municipale Enfance et Jeunesse

Madame MARQUET Marion - maire adjointe - dit que la commission a beaucoup avancé sur le projet de Conseil Municipal Jeunes qui sera présenté au prochain Conseil Municipal, que l'on finalise la communication.

Elle évoque des préoccupations avec la sortie de l'école primaire qui sont à étudier en commission, il faut cogiter par exemple avec la nouvelle organisation se pose la question de l'utilité de la dépose minute.

Monsieur le Maire dit que c'est à étudier avec la commission voirie. Il rappelle les nouveaux impératifs liés à la situation sanitaire. Il pense qu'il doit être possible de prendre quelques minutes de plus par jour pour emmener son (ses) enfant (ts). On peut l'expliquer et si nécessaire l'imposer.

Monsieur LAHOUAOUI Abdellah - conseiller municipal - demande la durée du Conseil Municipal Jeunes.

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - répond deux ans et explique que sa commission avance le projet avant de le présenter au Conseil Municipal pour éviter une séance trop longue.

Commission Municipale Vie Publique

Madame DEVILLE Alexandra - maire adjointe - dit que sa commission travaille sur l'appel à projets de la halle marchande du Pont de Fillinges et que l'appel à candidatures va être lancé. Une nouvelle réunion de la commission est prévue mi-octobre.

Il est prévu de mettre les dates pour les réunions de quartier au calendrier des fêtes. La réunion avec les associations pour l'établissement du calendrier est programmée début novembre.

La commission va également travailler sur le projet de la salle de sports.

Monsieur le Maire rappelle la réunion programmée fin septembre pour le projet de territoire au niveau de la Communauté de Communes des Quatre Rivières et son importance. Elle sera déterminante pour la feuille de route du mandat intercommunal.